



DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 17 octobre 2023

NOM DE L'ÉCOLE : Monts-et-Lacs	ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	DATE : 12 avril 2023	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :	
			65 dont 23 ont répondu au sondage		Geneviève Foley	
			FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :	
			9	14	Geneviève Foley	

OBJECTIF :

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) à l'orientation 3 : Assurer un milieu de vie sain, stimulant et sécuritaire pour les élèves.

NOM DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :

Geneviève Foley, Anne-Marie Brassard, titulaires de classe

NOTRE SITUATION

NOS FORCES :

- 100% des élèves disent que leur enseignant est là pour eux et qu'ils ont des amis
- 100% des élèves sont satisfaits des activités proposées à leur école
- 96% des élèves se sentent en sécurité
- 83% des élèves sont à l'aise de parler à un adulte de l'école s'ils vivent une situation désagréable, 70% à un ami, 78% à leurs parents

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Amener les élèves à utiliser un langage plus respectueux afin de diminuer la violence verbale et sociale (vécue selon les élèves) ainsi que la violence physique (remarquée par les adultes) : méthode 1-2-3, modélisation, mots à utiliser,...
- Travailler au développement d'habiletés sociales saines et des comportements attendus par différents moyens : modélisation, activités parascolaires, animation d'ateliers en classe, plateforme MooZoom, ...

<ul style="list-style-type: none">- Mise en place et application au quotidien du code de vie- Modélisation des comportements à adopter dans chacune des aires de vie- Organisation matérielle pour les temps de récréations- Formation de toute l'équipe d'intervenants dans l'école à l'approche de l'intervention positive, la méthode 1-2-3- Référence aux bandes dessinées créées par les élèves pour des situations modèles- Utilisation de la plateforme MooZoom pour travailler les habiletés sociales- Surveillance active (rôle de chacun à bien définir)	<ul style="list-style-type: none">- Offre d'activités parascolaires le midi pour occuper les élèves positivement, modéliser de bons comportements- Activités en classe en lien avec l'intimidation, sensibilisation sur la cyberintimidation (3^e cycle), animation en lien avec l'affirmation positive- Activité de passage pour la transition primaire au secondaire, passe-partout ou maternelle 4 ans à la maternelle 5 ans- Protocole d'urgence- Application du plan de lutte de l'école pour contrer la violence et l'intimidation
--	--

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

<ul style="list-style-type: none">➤ Invitation à l'atelier de cyberintimidation et autres ateliers en lien avec la violence➤ Informations sur le microsite du MELS : http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/➤ Informations sur le site du CSS : https://csshc.gouv.qc.ca/parents/outils-guides-et-publications/intimidation-et-violence/➤ Transmission de l'évaluation annuelle du plan de lutte aux parents du CE➤ Rendre disponible, au secrétariat de l'école, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.	<ul style="list-style-type: none">➤ Transmission à l'ensemble des parents d'un document synthèse résumant le contenu du plan de lutte➤ Transmission de l'aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit➤ Transmission du code de vie aux parents➤ Signature par les parents du duo-tang en lien avec le mode de vie chaque mois➤ Communication personnalisée avec les parents en lien avec des situations problématiques➤ Sensibilisation à l'importance de l'arrivée sur la cour au moment où il y a un adulte pour la surveillance
---	---

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, merci d'en prendre connaissance.

Vous y retrouverez :

- Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ou de violence ou pour formuler une plainte.
- Les actions qui pourront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions qui pourraient s'appliquer.
- Le suivi qui sera donné aux signalements.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.